



Politiques publiques D'ALPHABÉTISATION

100

3.1. INTRODUCTION

Selon les Administrations et la disponibilité des données, les informations¹ de l'Etat des lieux 2008 reprises dans ce chapitre portent :

- soit sur une année civile : 2006 ou 2007
- soit sur une année académique ou scolaire 2006-2007

Les éléments communiqués dans ce chapitre ne concernent que les Administrations représentées au Comité de pilotage, c'est-à-dire trois secteurs par entités fédérées :

- Communauté française :
 - Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
 - Direction de l'Egalité des Chances
 - Service de l'Education permanente

¹ C'est pourquoi la mention de la période de référence précède systématiquement les données dans les tableaux de chacune des administrations.

- COCOF
 - Secteur Cohésion sociale
 - Secteur de la Formation professionnelle
 - Bruxelles Formation
- Région wallonne
 - Direction générale de l'Action sociale et de la Santé
 - Direction générale de l'Economie et de l'Emploi
 - FOREM Conseil

Il faut cependant souligner que cette composition ne recouvre pas l'entièreté des pouvoirs publics intervenant dans le champ de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles. On peut, par exemple, citer le cas d'ACTIRIS en Région bruxelloise, entité non signataire de l'Accord de coopération conclu en 2005. Le pouvoir fédéral est dans une situation similaire.

Les tableaux repris dans ce chapitre permettent de visualiser les réalisations de chacune des Administrations en

matière d'alphabétisation en se basant notamment sur :

- les budgets présentés en lien avec les textes législatifs
- les conditions d'accès ou de profils spécifiques à chaque secteur de subventionnement
- le volume d'activités
- le nombre d'organismes subventionnés
- le nombre de bénéficiaires touchés

Plusieurs contributions permettent de suivre l'évolution des réglementations en vigueur. Cette partie présente soit de nouvelles dispositions légales, soit les effets constatés quant à l'entrée en vigueur de textes législatifs récemment adoptés.

Ce chapitre présente également de manière synthétique les différentes sources de subventionnement recensées. Un tableau récapitulatif permet d'identifier les subventions structurelles, c'est-à-dire récurrentes (contrats-programmes, conventions pluriannuelles, agréments, reconnaissances...) et les financements conjoncturels ou ponctuels (appels à projets, subventions extraordinaires...).

Une analyse financière globale des moyens dont disposent les organismes conclut ce chapitre consacré aux politiques publiques. Elle est envisagée sous l'angle de la nature des publics visés, particulièrement le fait qu'ils soient ou non en recherche d'emploi.

3.2. DONNEES DISPONIBLES

Disposant des rapports d'activités des organismes subventionnés dès la fin du mois de mars 2008, certaines Administrations sont en mesure de fournir les données pour l'année civile 2007 :

- le FOREM Conseil
- le secteur « Formation professionnelle » de la COCOF, sauf pour la formation continuée où les informations ne sont pas disponibles avant juin
- le Service « Cohésion sociale » de la COCOF
- Bruxelles Formation

- La Direction de l'Action sociale et de la Santé en Région wallonne (DGASS)
- L'Education permanente en ce qui concerne la formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelle

Trois Administrations ont fourni les données relatives à 2006 parce que les organismes qu'elles subventionnent ne sont pas tenus à déposer leur rapport d'activités de l'année écoulée au cours du premier trimestre de l'année suivante :

- le Service de l'Education permanente (Direction générale de la Culture de la Communauté française)
- la Direction générale de l'Emploi et de l'Economie de la Région wallonne (DGEE)
- la Direction de l'Egalité des Chances de la Communauté française

La Direction de l'Enseignement de Promotion sociale, administration relevant de la Communauté française dispose d'informations sur la périodicité scolaire, de septembre à juin, de par la nature même des activités des écoles.

Rappelons que ce chapitre ne balaya pas l'ensemble des politiques en matière d'alphabétisation. En effet ne sont pas couvertes les politiques menées au niveau local (CPAS, initiatives de Communes) ou provincial (initiatives de Provinces). D'autres politiques connexes ne sont pas reprises parce que le niveau de pouvoir concerné n'est pas signataire de l'Accord de coopération conclu en 2005 : pouvoir fédéral, ACTIRIS... Il est enfin des secteurs concernés par cette question comme ceux du logement, de la santé, de la lecture publique, par exemple qui ne faisant pas partie du Comité de pilotage ne voient pas encore leurs actions répercutées dans ce chapitre.

Cette introduction montre bien la pertinence d'améliorer le processus de récolte et de traitement des données, mais aussi l'importance de le coordonner davantage. Cette question sera plus longuement abordée dans le chapitre 8 où l'hypo-

thèse de la mise en œuvre d'un projet de questionnaire harmonisé sera examinée suite à la réalisation d'une étude de faisabilité. En effet, une enquête unifiée permettrait d'interroger directement les organismes, de disposer d'informations globales et de reprendre l'ensemble des secteurs impliqués, à un titre ou à un autre, dans une politique d'alphabétisation.

3.3. TABLEAUX SYNOPTIQUES

Ces tableaux présentent les politiques des Administrations représentées au Comité de pilotage.

3.3.1. QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES REPRISES

Afin de permettre de visibiliser une évolution des politiques menées par les différents secteurs, les informations relatives à l'exercice précédent sont reprises en regard de celles du présent exercice selon le même code de couleurs :

- les données 2005-2006 fournies pour l'état des lieux 2007 sont imprimées en bleu
- les données 2006-2007 fournies pour l'état des lieux 2008 sont reprises en rouge
- les données communes aux deux états des lieux apparaissent en noir.

Les données recueillies portent sur les champs suivants :

1) Cadre réglementaire et législatif

Il s'agit :

- de législations, réglementations et textes administratifs (décrets, arrêtés et circulaires ministérielles) permettant de soutenir des actions en matière d'alphabétisation de manière récurrente,
- de conventions, de réglementations et d'appels à projets permettant de soutenir des actions exceptionnelles ou spécifiques de manière plus limitée dans le temps.

2) Budget

Il s'agit :

- d'identifier les moyens affectés à l'action d'alphabétisation,
- de pondérer ces moyens par rapport au budget global du secteur,
- de relier ces moyens à un cadre réglementaire.

Dans certains cas, il est difficile de calculer la part budgétaire exclusivement consacrée à l'alphabétisation car la législation identifiée recouvre un subventionnement portant sur des actions non exclusivement centrées sur l'alphabétisation.

3) Conditions d'accès et/ou de profils des publics

Certaines réglementations définissent très précisément :

- le profil des publics « subventionnables »
- les conditions d'accès aux formations ou actions subventionnées

D'autres réglementations n'imposent aucun critère :

- de condition d'accès
- de profils des publics

4) Types d'action

Les actions financées par les différentes Administrations peuvent revêtir différentes formes, notamment :

- la formation des publics d'apprenants
- la formation interne ou externe des formateurs
- l'action sociale (actions de cohésion sociale et d'intégration des immigrés)
- la détection
- la sensibilisation
- l'animation de type socioculturel ou socio-artistique
- l'accueil et l'orientation des publics
- la coordination d'un réseau d'organismes
- la création et la gestion d'un centre de documentation
- la réalisation d'outils pédagogiques
- l'édition de publications

...

5) Volume d'activités

Une unité de mesure commune a été adoptée :

Nombre d'heures - participants/an

Cependant, le calcul n'est pas réalisable par certaines Administrations faute de disposer de ce type de données. D'autres disposent de certaines informations, récoltées sous forme de rapports papier, mais ne sont pas en mesure de traiter les données récoltées sur le nombre d'heures subventionnées et/ou sur le nombre de bénéficiaires pour l'exercice 2006-2007.

6) Nombre d'organismes

Il faut distinguer :

- les organismes spécialisés en alphabétisation qui mènent exclusivement leurs actions dans ce domaine,
- les organismes non spécialisés dont les activités d'alphabétisation ne constituent qu'une partie, plus ou moins importante, de leur action globale.

7) Nombre de bénéficiaires

Selon le type d'action, les bénéficiaires varient.

En matière de formation, il est possible de distinguer deux types de bénéficiaires :

- les apprenants (ou participants ou stagiaires ou élèves selon le secteur de formation)
- les formateurs (ou intervenants au sens large ou élèves en Promotion sociale)

Le vocabulaire utilisé pour désigner les bénéficiaires des formations varie selon les Administrations. Cette distinction d'appellation correspond à une approche spécifique du public propre à chaque secteur :

- l'Enseignement de Promotion sociale utilise le terme « élève »
- le secteur ISP utilise le terme « stagiaire »
- les secteurs de l'Education permanente, de l'Action et

de la Cohésion sociale utilisent les termes « apprenant » ou « participant ».

Il faut distinguer différents types de résultats quant à la collecte des informations :

- des chiffres précis sur le nombre de bénéficiaires de l'action soutenue en alphabétisation,
- des informations collectées sur les bénéficiaires, sous format papier, non encodées dans des bases de données et non exploitables,
- l'absence de chiffres précis de par la nature de l'action subventionnée (édition de publications et d'outils pédagogiques à destination des apprenants, par exemple),
- l'absence de chiffres précis compte tenu de l'action non exclusive de l'organisme subventionné (si une action est menée à l'égard de différents publics, il est parfois difficile de connaître la part exacte du public touché par l'action en matière d'alphabétisation).

8) Volume de personnel subventionné

Le critère choisi est le nombre de travailleurs en équivalent temps plein (ETP).

Différents résultats se présentent :

- des données précises du personnel affecté aux actions d'alphabétisation de tous les organismes recensés
- une estimation du personnel affecté à l'alphabétisation pour les organismes ne se consacrant pas exclusivement à l'alphabétisation
- des données partielles pour les seuls organismes spécialisés en alphabétisation
- l'absence de données sur la part de l'emploi consacrée à l'alphabétisation pour les organismes non spécialisés

3.3.2. TABLEAUX SYNTHÉTIQUES DES ADMINISTRATIONS : APERÇU COMPARATIF DES DONNÉES EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Direction de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

DONNÉES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2006-2007 COMPARÉES À L'ANNÉE 2005-2006

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Principales législations:</p> <p>- Décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, ainsi que les arrêtés en exécution de celui-ci;</p> <p>- Loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement;</p> <p>- Décrets annuels contenant le budget des dépenses;</p> <p>- voir détails ci-dessous.</p>	<p>Données 2005-2006 traitement des enseignants pour l'ensemble de l'EPS: 134.592.214,98 € (=2.856.790,89 € périodes/profs)</p> <p>estimation part Alpha/FLE: 2.423.996,02 € dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 890.327,50 € (UF Alpha) • 1.265.166,82 € (Section FLE) • 87.754,12 € (Section CEB) • 141.071,80 € (UF Formation base) • 36.673,60 € (Section Formateur en alphabétisation). 	<p>Conditions générales: - ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein; - être en possession d'une carte d'identité belge ou d'un titre de séjour valide.</p> <p>Conditions d'accès aux différentes UF (d'après les dossiers de référence des différentes UF): voir détails ci-dessous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement - Formation de formateurs 	<p>Données 2005-2006 337 UF organisées et réparties comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de base 28 UF • Alpha : 105 UF • Section FLE: 188 UF • Section CEB 8 UF • Formateur en Alpha : 8 UF (Détails repris infra) 	<p>Nombre d'écoles¹ ayant organisé les UF et les sections :</p> <p>Données 2005-2006 voir infra.</p>	<p>Nombre d'inscrits</p> <p>Données 2005-2006 7144 inscriptions dans les UF d'alphabétisation, de formation de base et des sections FLE et CEB</p> <p>274 inscriptions dans les UF de la section "Formateur en alphabétisation"</p>	<p>Données 2005-2006 68 ETP</p>

104

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

** 1. Certains établissements ne sont pas susceptibles d'ouvrir des unités de formations et sections en rapport avec l'alphabétisation.
 2. Les établissements susceptibles de les ouvrir peuvent décider de ne pas le faire en l'absence de demande de la part du public

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
	<p>Données 2006-2007</p> <p><u>traitement des enseignants pour l'ensemble de l'EPS:</u> - pour l'année civile 2006: 143.838.135,17 €, au moyen de 2.901.851, 84 périodes/ professeurs; - pour l'année civile 2007 : 148.243.432,94 € au moyen de 2.670.701,57 périodes/ professeurs</p> <p><u>Estimation part Alpha/FLE/ formation de base/ CEB/Formateurs en alphabétisation:</u></p> <p>- année civile 2006:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.507.254,77 € (UF d'alphabétisation niveaux 1 à 4) • 1.484.255,35 € (Section "Français langue étrangère – niveau débutant") • 140.574,01 € (Section "CEB") • 345.883,44 € (UF de formation de base) 			<p>Données 2006-2007</p> <p>UF organisées et réparties comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation de base: 26</u> • <u>Alpha: 155</u> • <u>Section FLE: 53 (218 UF)</u> • <u>Section CEB: 7(19 UF)</u> • <u>Formateur en Alpha: 2 (17 UF)</u> <p>Détails repris infra.</p>	<p>Données 2006-2007</p> <p>Voir infra.</p>	<p>Données 2006-2007</p> <p>8964 inscriptions dans les UF d'alphabétisation, de formation de base et des sections FLE et CEB</p> <p>395 inscriptions dans les UF de la section "Formateur en alphabétisation"</p>	<p>Données 2006-2007²</p> <p>année civile 2006: environ 100 ETP</p> <p>année civile 2007: environ 116 ETP</p>

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
	<ul style="list-style-type: none"> • 62.703,15 €. (Section "Formateur en alphabétisation") Le total, 3.540.670,42 €, représente environ 2,5 % des sommes versées en rémunérations des professeurs. - l'année civile 2007: • 1.808.982,90 € (UF d'alphabétisation niveaux 1 à 4) • 1.470.721,42 € (Section "Français langue étrangère – niveau débutant") • 248.450,67 € (Section "CEB") • 439.340,28 € (UF de formation de base) • 130.941,72 € (Section "Formateur en alphabétisation") Le total, 4.098.436,99 €, représente environ 2,8 % des sommes versées en rémunérations des professeurs. 						

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p><u>Alphabétisation – niveau 1:</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 14 août 2002 approuvant le dossier de référence de l'UF "Alphabétisation – niveau 1 " (code 031001U11D1), classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1</p>		<p><u>Alphabétisation – niveau 1:</u> Capacités préalables requises: aptitude à la communication et à l'utilisation d'un outil d'écriture.</p>		<p>Données 2005-2006 49 UF</p> <p>Données 2006-2007 63 UF</p>	<p>Données 2005-2006 36 écoles</p> <p>Données 2006-2007 27 écoles</p>	<p>Données 2005-2006 986 inscrits</p> <p>Données 2006-2007 1.213 inscrits</p>	
<p><u>Alphabétisation – niveau 2:</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 14 août 2002 approuvant le dossier de référence de l'UF "Alphabétisation – niveau 2 " (code 031002U11D1), classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1</p>		<p><u>Alphabétisation – niveau 2:</u> Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF "Alphabétisation – niveau 1".</p>		<p>Données 2005-2006 28 UF</p> <p>Données 2006-2007 51 UF</p>	<p>Données 2005-2006 34 écoles</p> <p>Données 2006-2007: 25 écoles</p>	<p>Données 2005-2006 642 inscrits</p> <p>Données 2006-2007 900 inscrits</p>	
<p><u>Alphabétisation – niveau 3:</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 7 février 2003 approuvant le dossier de référence des UF "Alphabétisation – niveau 3 " (code 031003U11D1), classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1</p>		<p><u>Alphabétisation – niveau 3:</u> Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF "Alphabétisation – niveau 2" de l'enseignement secondaire inférieur de transition.</p>		<p>Données 2005-2006 14 UF</p> <p>Données 2006-2007 26 UF</p>	<p>Données 2005-2006 25 écoles</p> <p>Données 2006-2007 16 écoles</p>	<p>Données 2005-2006 265 inscrits</p> <p>Données 2006-2007 556 inscrits</p>	

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
Alphabétisation – niveau 4: Arrêté du Gouvernement de la CF du 7 février 2003 approuvant le dossier de référence de l'UF "Alphabétisation – niveau 4 "(code 031004U11D1), classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1		Alphabétisation – niveau 4: Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF "Alphabétisation – niveau 3"de l'enseignement secondaire inférieur de transition.		Données 2005-2006 14 UF	Données 2005-2006 22 écoles	Données 2005-2006 317 inscrits	
				Données 2006-2007 15 UF	Données 2006-2007 8 écoles	Données 2006-2007 426 inscrits	
Français - langue étrangère Arrêté du Gouvernement de la CF du 15 février 1994 approuvant le dossier de référence de la section "Français - langue étrangère - niveau débutant "(code 730600S10D1), classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1		Section FLE niveau débutant: - UF "FLE – UFDA – niveau débutant" "Le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique.";		Données 2005-2006 104 UF	Données 2005-2006 65 écoles	Données 2005-2006 2391 inscrits	
				Données 2006-2007 109 UF	Données 2006-2007 57 écoles	Données 2006-2007 2.766 inscrits	
		- UF "FLE – UFDB – niveau débutant" capacités préalables requises: attestation de réussite de l'UF "FLE – UFDA – niveau débutant".		Données 2005-2006 84 UF	Données 2005-2006 65 écoles	Données 2005-2006 1880 inscrits	
				Données 2006-2007 109 UF	Données 2006-2007 46 écoles	Données 2006-2007 2.403 inscrits	
Formation de base <u>Ces unités de formation sont organisées sur la base de dossiers pédagogiques propres à chacun des réseaux dont relèvent les écoles. Ces dossiers font l'objet d'un accord donné par l'Administration sur la base d'un avis favorable de l'Inspection.</u>		Formation de base – niveau 1 Selon les dossiers, aucune condition pédagogique, capacité d'alphabétisation et de numération minimale		Données 2005-2006 9 UF	Données 2005-2006 19 écoles	Données 2005-2006 197 inscrits	
				Données 2006-2007 8 UF	Données 2006-2007 6 écoles	Données 2006-2007 162 inscrits	
		Formation de base – niveau 2 Test ou attestation de réussite de l'UF niveau 1		Données 2005-2006 10 UF	Données 2005-2006 12 écoles	Données 2005-2006 141 inscrits	
				Données 2006-2007 10 UF	Données 2006-2007 8 écoles	Données 2006-2007 136 inscrits	

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
		<u>Formation de base – niveau 3</u> Test ou attestation de réussite de l'UF niveau 2		Données 2005-2006 6 UF Données 2006-2007 3 UF	Données 2005-2006 6 écoles Données 2006-2007 2 écoles	Données 2005-2006 67 inscrits Données 2006-2007 42 inscrits	
		<u>Compétences générales de base</u> Capacités requises en français, en communication et en mathématique ou CEB		Données 2005-2006 3 UF Données 2006-2007 5 UF	Données 2005-2006 1 école Données 2006-2007 1 école	Données 2005-2006 123 inscrits Données 2006-2007 116 inscrits	
<u>Section "Certificat d'études de base":</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 30 mai 2002 approuvant le dossier de référence de la section "Certificat d'études de base "(code 041503S10D1), classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, ainsi que des unités de formations constitutives		<u>CEB – Français/Mathématique</u> Capacités de compréhension en français et mathématique ou réussite de l'unité "Formation de base – niveau 1"		Données 2005-2006 5 UF Données 2006-2007 10 UF	Données 2005-2006 12 écoles Données 2006-2007 6 écoles	Données 2005-2006 92 inscrits Données 2006-2007 114 inscrits	
		<u>CEB – Citoyenneté</u> Capacités de compréhension en français et d'orientation temporelle ou réussite de l'unité "Formation de base – niveau 1"		Données 2005-2006 3 UF Données 2006-2007 9 UF	Données 2005-2006 12 écoles Données 2006-2007 6 écoles	Données 2005-2006 43 inscrits Données 2006-2007 130 inscrits	
<u>Section "Formateur en alphabétisation "</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 11 avril 2005 approuvant le dossier de référence de la section "Formateur en alphabétisation "(code 977200S36D1), classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1		<u>Formateur en alphabétisation</u> Capacités préalables: - résumé critique de texte - prise de position orale ou titre préalable: C.E.S.S.		Données 2005-2006 8 UF Données 2006-2007 17 UF	Données 2005-2006 3 écoles Données 2006-2007 2 écoles	Données 2005-2006 274 inscrits Données 2006-2007 395 inscrits	

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Direction de l'Égalité des Chances

DONNÉES DE L'ANNEE 2006 COMPARÉE À L'ANNÉE 2005

110

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Données 2005 Décision du Gouvernement de la CF du 17 décembre 2003 (cofinancement du FSE, programmation 2004-2006) Décret du Conseil de la CF du 21 décembre 2004 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 (MB 27/10/05)</p>	<p>Données 2005 DO 11 AB 33.06.32 Budget global 403.000€ Part affectée à l'Alpha 93.000 €</p>	Tous publics	- Animation (diffusion de l'Essentiel par internet) – Services d'écrivains publics	<p>Données 2005 Pour la diffusion de l'Essentiel (période juin 2005-juin 2006) moyenne de 600 visiteurs/jour et pour version papier 2500 abonnements/an <u>Services d'écrivains publics</u> 410 permanences (355 fixes et 55 sur rendez-vous) dans 30 entités partenaires, 301 personnes y ont fait appel</p>	<p>Données 2005 2</p>	Non disponible	<p>Données 2005 Pour l'Essentiel A partir de juin 2007 : - 1 temps plein (rédactrice en chef) - 3 temps partiels et collaborateurs free-lance</p>
<p>Décision du Gouvernement de la CF du 17 décembre 2003 (cofinancement du FSE, programmation 2004-2006) Décret du Conseil de la CF du 16 décembre 2005 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006 (MB 03/08/06)</p>	<p>Données 2006 DO 11 AB 33.06.32 Budget global 425.000 € Part affectée à l'Alpha 91.366,6 €</p>	Tous publics	- Animation (diffusion de l'Essentiel par internet) – Services d'écrivains publics	<p>Pour la diffusion de l'Essentiel (période juin 2006-juin 2007) moyenne de 800 visiteurs/jour et pour version papier 2500 abonnements/an <u>Services d'écrivains publics</u> 298 permanences (212 fixes et 86 sur rendez-vous) dans 25 entités partenaires, 201 personnes y ont fait appel</p>	<p>Données 2006 2</p>	Non disponible	<p>Pour l'Essentiel - 1 temps plein (rédactrice en chef) - 4 temps partiels et collaborateurs free-lance</p>

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
Direction générale de la Culture – Service de l'Éducation permanente
DONNÉES DE L'ANNÉE 2006 OU 2007 COMPARÉES À L'ANNÉE 2005 OU 2006

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
Décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente	Données 2005 D023 AB 33.06 AB 33.07 AB 33.08. DO 20 AB 01.05.02 Budget global EP : 29.354.274 € Budget opérateurs Alpha en EP 2.523.157,90€ Part des organismes spécialisés en Alpha 581.746,39 € Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable Données 2006 DO 23 AB 33.06 AB 33.08 AB 33.30.31 DO 20 AB 01.05.02 Budget global EP : 32.881.000€	Tout public adulte	<ul style="list-style-type: none"> - Détection - Sensibilisation - Formation de formateurs - Animation - Coordination de réseau - Publications - Outils 	Non recensé	€ Données 2005 53 organismes dont 3 spécialisés - Alpha Mons-Borinage - Collectif d'Alphabétisation - Lire et Ecrire et ses 9 régionales	Non recensé	Vol. personnel attaché pour organismes spécialisés Alpha <Lire et Ecrire, Collectif Alpha et Alpha Mons-Borinage> Données 2005 23,5 ETP (8 permanents 15,5 FBIE/ACS) Données 2006 30 ETP (9 permanents, 8 ACS et 13 APE)

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
	Budget des 48 opérateurs Alpha en EP : 2.501.860 € Part des organismes spécialisés en Alpha 647.662 € Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable				- Lire et Ecrire et ses 9 régionales		
Conventions avec les asbl : Lire et Ecrire CF, Collectif Alpha, Ecole Alpha Mons-Borinage (2006 est la dernière année où ces conventions seront opérationnelles puisque la reconnaissance des 3 opérateurs spécialisés dans le cadre du décret mettra automatiquement fin aux conventions en 2007)	DO 23 AB 33.35 447.000 €	Tout public adulte	- Sensibilisation - Formation de formateurs - Etude - Outils pédagogiques - Centre de documentation	Non recensé	3 organismes spécialisés : - Lire et Ecrire CF - Collectif Alpha - Alpha Mons-Borinage	Non recensé	Non recensé
Circulaire ministérielle organisant le soutien des programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelle du 15 novembre 2001	Données 2006 DO 23 AB 33.10 Prog. 4 Budget global 1.153.000 € Part affectée à l'Alpha 98.063 €	Associations subventionnées ou reconnues en EP	- Formation de formateurs	Données 2006 2658 heures	Données 2006 5 organismes : - Collectif Alpha - Alpha Mons-Borinage - Lire et Ecrire - PAC - Vie Féminine	Données 2006 1104 participants	Non recensé

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
	Données 2007 DO 23 AB 33.10 Prog. 4 Budget global 1.088.000 € Part affectée à l'Alpha 46.459 €			Données 2007 809 heures	Données 2007 3 organismes -Collectif Alpha - Lire et Ecrire - Vie féminine	Données 2007 346 participants	
Circulaire ministérielle relative aux subventions de projets « Alpha Culture » du 19 juillet 2007 (Le premier appel à projets a eu lieu en janvier 2008)							

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

COCOF

Secteur Cohésion sociale

DONNÉES DE L'ANNÉE 2007 COMPARÉE À L'ANNÉE 2006

114

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale</p> <p>• <u>Subventions pour contrats régionaux</u> de Cohésion sociale (contrats régionaux y compris recours régional)</p>	<p>Données 2006 Montant global pour les 53 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 1.390.000 € AB 22.20.33.07 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 177.417 €</p> <p>Données 2007 Montant global pour les 58 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 1.418.000 € AB 22.20.33.07 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 187.179 €</p>	Public défavorisé	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil socio-juridique - Actions socioculturelles - Formations Alpha/FLE - Animations citoyennes - Animations plurielles - Lutte contre la fracture numérique - Soutien scolaire ... 	Non recensé	<p>Données 2006 10 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p> <p>Données 2007 12 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p>	Non recensé	Non recensé

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Subventions pour contrats communaux</u> de Cohésion sociale, en ce compris les subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale 	<p>Données 2006 Montant global pour les 259 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 5.987.000 € (5.560.000 € + 427.000 €) AB 22.20.33.08</p> <p>AB 22.20.33.09 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 929.343 €</p> <p>Données 2007 Montant global pour les 270 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 6.105.000 € (5.672.000 € + 433.000 €) AB 22.20.33.08 AB 22.20.33.09 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 856.863 €</p>				<p>Données 2006 76 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p> <p>Données 2007 78 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p>		
<p>Arrêté 2006/433 du Collège de la COCOF relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl Lire et Ecrire dans le cadre du Plan bruxellois pour l'alphabétisation</p>	<p>Données 2006 AB 22.20.33.04 Montant arrêté 750.000 €</p>	Public défavorisé	<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'emplois - Formations de formateurs - Frais de fonctionnement et d'équipement 	Non recensé	<p>Données 2006 6 locales de Lire et Ecrire + 31 opérateurs conventionnés</p>	<p>Données 2006 2.233 bénéficiaires dans les 6 locales et les 31 asbl conventionnées</p>	<p>Données 2006 10 emplois qualifiés d'encadrement</p>

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
Arrêté 2007/349 du Collège de la COCOF relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl Lire et Ecrire dans le cadre du Plan bruxellois pour l'alphabétisation	Données 2007 AB 22.20.33.04 Montant arrêté 750.000 €				Données 2007 6 locales de Lire et Ecrire + 35 opérateurs conventionnés	Données 2007 2.093 bénéficiaires dans les 6 locales et les 35 asbl conventionnées	Données 2007 Complément pour 48 formateurs ACS et intervention dans le salaire de 16 travailleurs
Arrêté 2006/548 du Collège de la COCOF octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2006 Montant global pour 9 communes (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest, Ixelles, Molenbeek, St-Gilles, St-Josse, Schaerbeek) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE 439.000 € AB 22.20.43.05		Projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel				
Arrêté 2007/508 du Collège de la COCOF octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2007 Montant global pour 9 communes (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest, Ixelles, Molenbeek, St-Gilles, St-Josse, Schaerbeek) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE 439.000 € AB 22.20.43.05						

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p>Arrêté 2006/549 du Collège de la COCOF octroyant une subvention aux projets associatifs dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p> <p>Arrêté 2007/417 du Collège de la COCOF octroyant une subvention aux projets associatifs dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p>	<p>Données 2006 Montant global pour les 11 projets en ce compris l'Alpha et le FLE 91.000 € AB 22.20.33.04</p> <p>Données 2007 Montant global pour les 11 projets en ce compris l'Alpha et le FLE 91.000 € AB 22.20.33.04</p>		Projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel				
<p>Arrêté 2006/1258 du Collège de la COCOF octroyant à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de cohésion sociale avec la COCOF, un subside destiné à octroyer aux travailleurs subventionnés dans le cadre de ces conventions et contrats, une première phase des mesures prévues dans le cadre de l'accord avec le non-marchand conclu en 2000</p> <p>Arrêté 2007/1454 du Collège de la COCOF octroyant à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de cohésion sociale avec la COCOF, un subside destiné à octroyer aux travailleurs</p>	<p>Données 2006 Montant arrêté : 439.371,51 € AB 22.20.00.01</p> <p>Données 2007 Montant arrêté : 1.007.000 € dont 950.000 € réparti AB 22.20.00.01</p>	<p>Certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de cohésion sociale avec la COCOF pour réaliser des actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et le FLE</p> <p>Idem</p>	<p>Données 2006 Interventions dans frais de personnel et formation</p> <p>Données 2007 Interventions dans frais de personnel et formation</p>	<p>Données 2006 Non recensé</p> <p>Données 2007 Non recensé</p>	<p>Données 2006 Non recensé</p> <p>Données 2007 Environ 180 asbl</p>	<p>Données 2006 Non recensé</p> <p>Données 2007 Non recensé</p>	<p>Données 2006 Non recensé</p> <p>Données 2007 Environ 460 ETP (équivalent temps plein)</p>

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
subventionnés dans le cadre de ces conventions et contrats, une première phase des mesures prévues dans le cadre de l'accord avec le non-marchand conclu en 2000							
<p>Arrêté 2007 / 39 du Collège de la COCOF octroyant une indexation aux projets des contrats communaux et régionaux de Cohésion sociale. 141.863 €</p>	<p>Données 2007</p> <p>Montant arrêté : 141.863 € AB 22.20.33.07, 22.20.33.08 et 22.20.33.09</p>	<p>Indexation de 2% accordée aux projets subventionnés en 2006 dans le cadre du décret Cohésion sociale</p>					

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

COCOF

Formation professionnelle Secteur ISP

DONNÉES DE L'ANNÉE 2006 OU 2007 COMPARÉE À L'ANNÉE 2005 OU 2006

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
(**) Décret de la COCOF du 27 avril 1995 + Arrêté 2001/549 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle	AB 26.10.33.02 Agrément et fonctionnement de base cofinancement COCOF et FSE	Demandeurs d'emploi inoccupés qui ne sont pas détenteurs du CESS ou équivalent (CEB ou équivalent pour l'Alpha)	Formation	Données 2006 223.544 heures (sans FLE) Données 2007 229.340 heures conventionnées (sans FLE= + 18.740 heures)	9	Données 2006 635 stagiaires Données 2007 679 stagiaires conventionnés (sans FLE = + 72 stagiaires)	
Arrêté annuel affectant le montant prévu au budget au Fonds de la formation continuée des travailleurs du secteurs ISP	Données 2006 AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 189.000 € Données 2007 AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 189.000 €		Formation de formateurs et de personnel ISP			Données 2006 7 OISP bénéficient des formations Données 2007 8 OISP	

119

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p>Arrêté 2001/549 du Collège de la COCOF relatif à l'application du décret de la CCF du 12 juillet 2001 et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle</p>	<p>Données 2005 Analyse du budget FSE pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.352.258,97 € (opérations Alpha, FLE et formation de base)</p> <p>Données 2006 Analyse du budget 2006 pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.598.630,87 € (opérations Alpha, FLE et formation de base)</p>		Financement de l'équipe de base agréée par la COCOF				<p>Données 2006 867 ETP (secteur) dont 691 affectés à ISP, dont 92 subventionnés par la COCOF. 123 ETP affectés aux 9 opérateurs d'Alpha dont 19,5 subventionnés par la COCOF</p> <p>Données 2007 867 ETP (secteur) dont 691 affectés à ISP, dont 92 subventionnés par la COCOF. 123 ETP affectés aux 9 opérateurs d'Alpha dont 19,5 subventionnés par la COCOF</p>

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

BRUXELLES FORMATION

DONNÉES DE L'ANNÉE 2007 COMPARÉE À L'ANNÉE 2006

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Décret du 27 avril 1995 relatif à l'insertion socioprofessionnelle, son arrêté d'application du 12/12/2002/147 du Collège de la COCOF relatif aux conventions de partenariat conclues entre l'IBFFP et les OISP pris en exécution de l'article 4 § 2 du décret de la CCF du 27 avril 1995. Les cahiers des charges y afférents (adoption par le Collège de la Commission Communautaire française le 22 avril 2004)</p>	<p>Financement des indemnités stagiaires</p> <p>Données 2006 Allocation AB 4306 268.253 € (financement des indemnités stagiaires/heure prestée) (actions FLE non comptabilisées)</p> <p>Données 2007 Allocation AB 43.06 275.208 € (financement des indemnités stagiaires par heure prestée) (actions FLE non comptabilisées)</p> <p>Financement de l'IBFFP Allocation AB 4306 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariats avec des acteurs privés ou publics – Bxl Formation + cofinancement FSE</p>	<p>Public ISP-DE-Adulte + de 18 ans qui ne sont pas détenteurs, au début de l'activité, du certificat de l'enseignement secondaire supérieur décerné par le Ministère de l'Education (ou équivalent)</p> <p>Pour l'alphabétisation – qui ne sont pas détenteurs du CEB décerné par le Ministère de l'Education</p>	<p>Formation</p>	<p>Données 2006 223.544 heures (sans FLE)</p> <p>Données 2007 229.340 heures (sans FLE = 18.740h)</p>	<p>9 OISP</p>	<p>Données 2006 635 stagiaires 582 accueillis</p> <p>Données 2007 679 stagiaires conventionnés (sans FLE = + 72 stagiaires)</p>	<p>Non recensé</p>

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
Arrêté de l'Exécutif de la COCOF du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle (Article 6) <ul style="list-style-type: none"> - Plantes-formes pédagogiques de Lire et Ecrire - Convention avec Adeppi 	Données 2006 Budget 65.105,29 € Données 2007 - 27.268 € (Lire et Ecrire) - 60.662 € frais pédagogiques - 2.400 € indemnités stagiaires (Adeppi)	Public ISP demandeurs d'emplois Détenus et ex-détenus (publics d'Adeppi)	Convention pédagogique Formation	Coordination de Lire et Ecrire 2000 heures pour Adeppi	2 opérateurs conventionnés - Adeppi - Lire et Ecrire Bruxelles	Données 2006 20 stagiaires Adeppi Données 2007 20 stagiaires Adeppi	Non recensé
Arrêté de l'Exécutif de la COCOF du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle (Article 6) Formation des personnes handicapées Alpha Signes	Allocation AB 4305 Indemnités stagiaires/heure prestées- frais pédagogiques Bxl Formation + FSE Données 2006 91.500 € Données 2007 104.000 € (Alpha - Signes) frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 27.456 €)	Public de personnes handicapées	Formation	Données 2006 15.360 heures conventionnées 9.209 heures prestées Données 2007 17.160 heures conventionnées 11.877 heures prestées	1 opérateur conventionné Alpha - Signes	Données 2006 40 stagiaires conventionnés 32 accueillis Données 2007 45 stagiaires 53 contrats	

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Direction générale de l'Action sociale et de la Santé - DGASS

DONNÉES DE L'ANNÉE 2007 COMPARÉE À L'ANNÉE 2006

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Décret du 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (Ch. IV – initiatives locales de développement social)</p>	<p>DO 17 prog 03 AB 33.04.03 Données 2006 Budget global 1.493.675 € Part globale affectée à l'Alpha (estimation) 195.800 €</p> <p>Données 2007 Budget global 1.546.704 €</p> <p>Part globale affectée à l'Alpha (estimation) : 261.350 €</p>						
<p>Appel à projets annuel (M.B du 05/04/2007)</p> <p>Rem : en 2007, l'appel à projets prévoyait la possibilité, pour des projets évalués positivement et selon le respect de certains critères, de s'inscrire dans une convention pluriannuelle (d'une durée de trois ans)</p>	<p>Données 2006 Part consacrée à l'Alpha (estimation) 154.650 €</p>	<p>Public adulte, étranger ou d'origine étrangère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux arrivants (personnes arrivées par regroupement familial, réfugiés reconnus ou en attente de régularisation) - Personnes installées depuis plusieurs années mais pas encore familiarisées avec la langue française <p>Prioritairement, adultes non alphabétisés dans leur langue maternelle ou ayant un faible</p>	<p>Formations Animations</p>	<p>Non recensé</p>	<p>Données 2006 36</p>	<p>Non recensé</p>	

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
	Données 2007 Part consacrée à l'Alpha 203.150 €	niveau de scolarité. De façon minoritaire, public d'adolescents			Données 2007 44		
Cofinancement du Fonds d'Impulsion pour la Politique de l'immigration (FIPI) Circulaire annuelle publiée par les Services du Premier Ministre Appel à projets 2006 (MB 19/01/2006) Appel à projets 2007 (MB 15/12/2006)	Données 2006 Part consacrée à l'Alpha (estimation) 23.650 € Données 2007 Part consacrée à l'Alpha (estimation) 25.700 €	Idem ci-dessus	Formation	Non recensé	Données 2006 17 Données 2007 23	Non recensé	
Cofinancement du Fonds européen pour les réfugiés (F.E.R.) Décision Conseil 2004/904/EC pour la période 2005-2007 (base légale du FER II) Appel à projets « Fonds européen pour les réfugiés » - appel à projets 05-06 – programmation 2005-2007 (M.B du 03/03/2006). Rem : une modification des priorités du programme 2005-2007 au niveau du F.E.R a entraîné une réorientation des actions menées par les promoteurs dans ce cadre de subvention; les demandes introduites font référence à un cadre plus large (« qualité de l'accueil – amélioration de programmes de formation... visant à valoriser leurs compétences individuelles spécifiques...) et ne sont donc plus prioritairement axées sur l'apprentissage du FLE	Données 2006 Part consacrée à l'Alpha (estimation) 17.500 € Données 2007 Part consacrée à l'Alpha (estimation) 32.500 €	Public cible : réfugiés reconnus ou dont la demande a été jugée recevable	Formation	Non recensé	Données 2006 1 Données 2007 1	Non recensé	

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Direction générale de l'Économie et de l'Emploi – Secteur Formation professionnelle (ISP)

DONNÉES DE L'ANNÉE 2006 COMPARÉE À L'ANNÉE 2005

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Décret du Conseil de la CF du 17 juillet 1987 relatif à l'agrément et au subventionnement de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle ou de formation professionnelle continuée (MB 11/9/87) Arrêtés de l'Exécutif de la CF du 5 octobre 1987 (MB du 9/7/96) et du 8 novembre (MB 30/3/89)</p> <p>Nouvelle législation en vigueur depuis le 1/1/2008 : Décret du 1^{er} avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail (MB 1/6/04)</p>	<p>Données 2005 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global 4.411.961 € Part affectée à l'Alpha 1.073.387 €</p>	<p>OISP : 18 ans et + EFT non titulaires CESI ou CQ4 : - 18/25 ans - > 25 ans et soit bénéficiaire aide sociale, minimex ou sans ressource, soit demandeur d'emploi (1 jour au moins de chômage) ou personne réintégrant le marché du travail</p>	Formation	<p>Données 2005 716.339 heures (formation/ stagiaires/an)</p>	<p>Données 2005 23 OISP</p>	<p>Données 2005 4.604 stagiaires</p>	<p>Données 2005 243,45 ETP</p>
<p>Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2006 portant exécution du décret du 1^{er} avril 2004 (MB 16/3/2007)</p>	<p>Données 2006 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global 4.522.263 € Part affectée à l'Alpha 1.149.559 €</p>		Formation	<p>Données 2006 865.912 heures (formation/ stagiaires/an)</p>	<p>Données 2006 25 OISP</p>	<p>Données 2006 5.763 stagiaires</p>	<p>Données 2006 255,09 ETP¹</p>

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha 1. Un organisme n'a pas communiqué l'information

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p>Décret budgétaire Subventions allouées dans le cadre de conventions spécifiques à destination d'asbl (Espaces Ecrivains publics/Lire et Ecrire Wallonie/Lire et Ecrire Namur/ Lire et Ecrire Hainaut occidental/Lire et Ecrire Huy-Waremme)</p>	<p>Données 2005 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 33.21 490.000 €</p> <p>Données 2006 DO 11 prog 13 AB 32.12, 33.15, 33.21 et 33.42 930.000 €</p>		<p>2005 : Assurer le développement en Wallonie de l'offre de formation en alphabétisation pour les demandeurs d'emploi infra-scolarisés et les travailleurs fragilisés</p> <p>2006 <u>1. Formation d'écrivains publics</u> et création de permanences <u>2. Développement en Wallonie de l'offre de formation en alphabétisation</u> pour les demandeurs d'emploi infra-scolarisés et les travailleurs fragilisés : - Sensibilisation de relais et des entreprises et création de partenariats autour de la question de l'analphabétisme - Offre de formation à destination des demandeurs d'emploi et des travailleurs <u>3. Sensibilisation et formation d'agents relais</u> (CPAS, Forem) pour l'accueil et l'orientation en formation d'alphabétisation des demandeurs d'emploi infrascolarisés <u>4. Sensibilisation du secteur de l'intérim</u> au repérage de l'analphabétisme et orientation vers des formations adaptées <u>5. Plan HP (Habitat permanent dans les zones touristiques)</u> – Volet alpha : Développement d'une dynamique d'insertion socioprofessionnelle au bénéfice des résidents du plan HP</p>		<p>Données 2005 2</p> <p>Données 2006 5</p>	Non communiqué	

* partiellement ou totalement actifs dans l'alpha

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

FOREM Conseil

DONNÉES DE L'ANNÉE 2007 COMPARÉE À L'ANNÉE 2006

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
Application de l'article 7 § 5 du décret du 13 mars 2003 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi : convention Lire et Ecrire Wallonie et ses 7 régionales ; la FUNOC et le FOREM	Données 2006 2.350.000 € (188.700 € pour la coordination et 1.841.818 € pour les frais formateurs) dont 319.482 € pour la FUNOC (8.160 € pour la coordination et 311.322 € pour les frais formateurs)	Personnes de plus de 18 ans n'ayant jamais été scolarisées ou ayant été peu ou mal scolarisées en Belgique ou à l'étranger	Alphabétisation Socialisation Structuration Formation Générale de base	Données 2006 223.510 heures pour 1400 stagiaires	Données 2006 10 Lire et Ecrire Wallonie + 8 régionales + FUNOC	Données 2006 1400	Données 2006 45,96 ETP internes + 8,41 ETP externes
	Données 2007 2.397.000 € (2.071.128 € pour LEE et 325.872 € pour la FUNOC)			Données 2007 222.900 heures pour 1400 stagiaires	Données 2007 9 LEE en Wallonie + la FUNOC	Données 2007 1400	
Appel à initiatives – Plan Alpha dans le cadre du Plan stratégique transversal 3 – Inclusion social (PST3)	Données 2006 800.000 €	Public francophone et non francophone infrascolarisé suivant des formations dans des OISP, écoles de Promotion sociale et services d'Education permanente	Alphabétisation Préparation au CEB Français oral	Données 2006-2007 107.195 heures pour 2006 et 2007	Données 2006 61 projets	Données 2007 692 stagiaires	
	Données 2007 800.000 €				Données 2007 61 projets		

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

3.4. EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS

COCOF

3.4.1. COHÉSION SOCIALE : LA PLACE DE L'ALPHABÉTISATION DANS CE SECTEUR

1) LE DÉCRET

Le 13 mai 2004, la Commission communautaire française (COCOF) s'est dotée d'un nouveau décret qui organise le financement quinquennal de projets de Cohésion sociale. Entré en vigueur le 1er janvier 2006, ce décret rassemble les programmes Intégration-Cohabitation, Insertion sociale et Été-jeunes qui n'existent dès lors plus en tant que tels.

Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales.

Ils sont mis en oeuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau.

Le Collège de la COCOF fixe tous les cinq ans les objectifs prioritaires à atteindre. Deux des cinq thématiques prioritaires choisies pour ce premier quinquennat 2006-2010

concernent directement le domaine de l'alphabétisation et du Français langue étrangère (FLE) :

- Le soutien et l'accompagnement scolaires : dans une dynamique de complémentarité avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant ; en matière de soutien scolaire, un accent particulier doit être porté sur les aides spécifiques aux adolescents.
- *L'alphabétisation, la lutte contre la fracture numérique, l'accès aux nouvelles technologies de la communication.*
- *L'accueil des primo-arrivants : cet accueil visera la globalité de la problématique de l'accueil et du nécessaire travail en réseau avec des opérateurs compétents en matière d'aide sociale, d'accueil de l'enfance, de logement, de santé... ; une attention particulière sera portée aux actions visant à l'apprentissage du français langue étrangère.*
- Le vieillissement des populations fera l'objet d'une attention particulière ; les actions intergénérationnelles seront privilégiées.
- La problématique du genre et plus particulièrement de la mixité, de l'émancipation et de l'égalité hommes - femmes.

2) LE RAPPORT ANNUEL DU CENTRE RÉGIONAL D'APPUI²

En guise d'accompagnement de ce nouveau décret, le Centre régional d'appui en Cohésion sociale (CRACs) est chargé

2 Pour plus d'informations : Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (C.B.A.I.), CRACs : 24, avenue de Stalingrad à 1000 Bruxelles – www.cbai.be ; « La place de l'alphabétisation dans le nouveau décret bruxellois de cohésion sociale », in *Journal de l'alpha*, n°159, juillet-août 2007, pp.53-57.

d'élaborer un rapport annuel sur l'application du décret dans l'ensemble de la Région. Dans ce cadre, le CRAc a élaboré une catégorisation des actions soutenues par la COCOF.

L'alphabétisation/FLE est l'une des quinze catégories d'actions définies ; elle se décline comme suit : *apprentissage de la langue française, de la lecture, de l'écriture et du calcul soit pour des adultes francophones ou non, n'ayant jamais été scolarisés ou n'ayant acquis aucun diplôme scolaire, ni en Belgique, ni à l'étranger, ou soit pour des adultes maîtrisant convenablement l'écrit dans une autre langue et scolarisés à des degrés divers dans leur langue d'origine.*

À noter que les diverses catégories ont été déterminées sur base des actions de terrain telles que formulées par les associations elles-mêmes, manifestement, la distinction opérée par les associations entre les actions d'alphabétisation et de FLE ne se réfère pas toujours aux définitions et nomenclatures liées aux types de publics accueillis par les associations. Il est, dans ces cas, rarement fait état, dans la présentation de l'activité, du niveau de scolarité et de maîtrise de la langue maternelle ou du français. Cela peut notamment s'expliquer par l'exigence de concision dans la description des actions.

Le rapport du CRAc relève que la catégorie alphabétisation/FLE couvre au moins 11 % des actions subventionnées en Cohésion sociale. Ce pourcentage est néanmoins à nuancer au regard de l'importance de la catégorie « animations plurielles » (22%), qui comporte une large diversité d'activités, dont l'alphabétisation/FLE, qui est dès lors « invisible ». Cette catégorie « animations plurielles » regroupe, en effet, plusieurs réalités telles des actions multiples (alphabétisation, soutien scolaire, atelier créatif,...), des actions de type « communautaire », des lieux d'accueil (maisons de quartier, maisons de jeunes, maisons

des femmes,...) et des activités saisonnières pour les jeunes proposées pendant les congés scolaires.

L'importance des animations plurielles tient en partie à la nature même du secteur, lequel recouvre des actions hétérogènes. Il s'agit de développer une action sociale globale visant à intervenir sur différents aspects de la vie des personnes marginalisées comme l'éducation, l'emploi, le relationnel, le temps libre.

Une seconde nuance a trait au public touché par les actions de Cohésion sociale. En effet, 51% du public est constitué de mineurs d'âge (moins de 18 ans) ; les activités pour adultes concernent donc 49% des actions. La catégorie alphabétisation/FLE, qui s'adresse exclusivement à un public de personnes de plus de 18 ans, représente donc en définitive 22,4% des activités pour adultes.



La place de l'alphabétisation est donc plus importante que ce que les chiffres bruts ne le laissent d'emblée penser.

Le rapport permet également de relever une relative mixité des publics au niveau global (47% d'hommes et 53% de femmes), mais une prédominance des femmes très marquée dans certains cas, notamment pour les actions d'alphabétisation/FLE (73,2% du public). Néanmoins, l'offre développée par l'asbl Lire et Ecrire³ dans le cadre du Plan bruxellois pour l'alphabétisation rééquilibre la participation entre hommes et femmes obtenue du fait de la mixité appliquée dans tous les modules de cours proposés par cet opérateur.

3 Lire et Ecrire Bruxelles dispose d'une subvention « hors décret » pour le développement du Plan bruxellois pour l'alphabétisation.

Cette question des activités dédiées spécifiquement aux femmes constitue un thème de débat important au sein du secteur de la Cohésion sociale : pour certains, ces activités ne participeraient pas en tant que telles à une démarche de Cohésion sociale, pour d'autres, elles contribueraient au processus d'autonomisation des femmes, menant à une mixité progressive.

Outre des données quantitatives, le rapport d'évaluation comporte un volet qualitatif, dans lequel le CRAc a rassemblé les remarques formulées par les associations financées et d'où il ressort notamment que le travail d'apprentissage avec des parents qui n'ont jamais été scolarisés ne s'avère pas un « *exercice facile* ». Plusieurs associations font ainsi état de leurs difficultés lorsqu'il s'agit d'impliquer, dans le suivi scolaire de leurs enfants, les parents qui ne parlent pas ou peu le français.

Outre ces quelques données relatives au secteur qui nous intéresse dans cet état des lieux de l'alphabétisation, le rapport aborde plusieurs autres chapitres afin de mieux comprendre les retombées du décret Cohésion sociale et met en lumière une série de pistes possibles. Le décret de la COCOF relatif à la Cohésion sociale a deux ans et ce premier rapport d'évaluation constitue une interrogation sur le fonctionnement et les mécanismes liés à la mise en œuvre de la politique de Cohésion sociale. Il relève les éventuelles difficultés relatives à l'application concrète du décret sur le terrain, ainsi que les questionnements et les débats qui parcourent ce nouveau secteur⁴.

4 Un rapport sera établi annuellement par le CRAc ; le rapport d'évaluation 2007 est téléchargeable : http://www.cbai.be/associatif/docs_en_stock.html

REGION WALLONNE

3.4.2. INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Le décret du 1^{er} avril 2004 sur l'agrément et le subventionnement des organismes exerçant des activités d'insertion socioprofessionnelle ou de formation professionnelle continue a fait l'objet d'un arrêté d'exécution du Gouvernement wallon du 21 décembre 2006 (MB du 16/02/2007).

Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

En vue de promouvoir davantage la formation et l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi fragilisés ou faiblement scolarisés, ce décret redéfinit le champ d'action et le public du secteur de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que les objectifs à rencontrer par les organismes d'insertion socioprofessionnelle – OISP et les entreprises de formation par le travail – EFT.

Dès 2007, les organismes agréés ont disposé de moyens structurels renforcés à concurrence des moyens précédemment octroyés par le FSE.

Sur une période de 3 ans, le budget global de la Région wallonne alloué au secteur de l'insertion socioprofessionnelle a augmenté de près de 25 %. Il est passé de 10,9 millions d'euros en 2005 à 26,6 millions d'euros en 2008. Par ailleurs, des moyens supplémentaires ont été dégagés dans le cadre des plans stratégiques transversaux – PST 2, *développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire*⁵ et du PST 3, *inclusion sociale*⁶.

Au cours de la seule année 2006, c'est plus de 400.000 euros qui ont été mobilisés dans des actions de sensibilisa-

5 Impulsion n° 5 : l'alphabétisation, la préqualification et l'insertion. Une place pour tous.

6 Lutter contre l'analphabétisme.

tion et de détection de l'analphabétisme en vue d'orienter les personnes ainsi détectées vers des formations adaptées à leurs besoins.

Dans ce cadre l'asbl Lire et Ecrire a développé une action de sensibilisation et de formation du personnel des CPAS et du FOREM pour l'accueil et l'orientation en formation d'alphabétisation des demandeurs d'emploi infrascolarisés ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

Par ailleurs, le secteur de l'intérim et les Régionales du Hainaut occidental et de Huy-Waremme de l'asbl Lire et Ecrire ont passé une convention pour mener une expérience de sensibilisation auprès des conseillers de l'intérim pour repérer l'analphabétisme et orienter les (futurs) intérimaires vers des formations adaptées.

Ces relais, FOREM, CPAS, secteur intérimaire, jouent un rôle d'interface entre la personne en besoin de formation et l'opérateur de formation.

En 2006, les formations Alpha et FLE dispensées par les OISP agréés ont bénéficié à 5.763 personnes, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année 2005.

Par ailleurs, ces formations représentent un peu plus d'un quart des heures de formation dispensées par l'ensemble des OISP en Wallonie pour l'année 2006.

COMMUNAUTE FRANÇAISE

3.4.3. EDUCATION PERMANENTE : EVOLUTION DU SECTEUR DE L'ALPHABÉTISATION

1) L'IMPACT DE L'APPLICATION DU DÉCRET DU 17 JUILLET 2003 SUR L'ACTION ASSOCIATIVE DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION PERMANENTE EN 2006

Sur base des rapports d'activités des associations, on comp-

tabilisait 53 organismes d'alphabétisation en 2005 et on en dénombrait 48 en 2006. Ces variations peuvent s'expliquer de deux manières :

- En 2006, on se situe toujours dans la période transitoire prévue en vue de permettre aux associations reconnues par le décret de 1976 de se mettre en conformité avec le prescrit du décret du 17 juillet 2003. Certains opérateurs revoient leur action dans ce contexte et peuvent la réorienter dans la perspective d'une reconnaissance dans le cadre du nouveau décret et ne reprennent plus de formations d'Alpha-FLE dans leurs dossiers.
- D'autres opérateurs, tel le Ciré, s'adaptent au contexte et à la demande de leurs publics, ce qui peut expliquer l'apparition ou la disparition d'une activité de formation en alphabétisation, plus particulièrement pour les associations dont cette matière ne constitue pas l'objet principal.

Le tableau reprend les données pour 2006, année qui précède la reconnaissance des trois opérateurs dont l'action est exclusivement centrée sur l'alphabétisation : Lire et Ecrire et ses neuf Régionales, le Collectif d'Alphabétisation et Alpha Mons-Borinage.

La période transitoire se poursuivra durant l'année 2007. Les données 2007 ne sont cependant pas encore disponibles puisque le dépôt des rapports d'activités est fixé au 30 juin de chaque année. En 2007, de nouveaux organismes sont reconnus dans le cadre du décret tel Alpha 5000 à Namur, non encore repris dans ce tableau.

En 2007, la diminution de la part des formations de formateurs organisées dans le cadre des programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelles régi par la circulaire ministérielle est à mettre en lien avec l'application du décret du 17 juillet 2003.

2) LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 19 JUILLET 2007 RELATIVE AUX SUBVENTIONS DE PROJETS ALPHA CULTURE

La circulaire ministérielle relative aux subventions de projets « Alpha-Culture » du 19 juillet 2007 a pour objectif de soutenir des projets impliquant des organismes organisant régulièrement des formations d’alphabétisation et d’Alpha FLE que ceux-ci soient reconnus, agréés ou régulièrement subventionnés par la COCOF, la Région wallonne ou la Communauté française. Un budget de 60.000 € y est consacré.

Cette circulaire appliquée dans le cadre des compétences de l’Education permanente permet de soutenir les projets à vocation artistique d’organismes dépendant d’autres départements et/ou d’autres entités fédérées. Il s’agit-là d’une mesure transversale permettant à un opérateur de formation de bénéficier d’une subvention « Alpha-Culture » que son pouvoir subventionnant soit la COCOF, la Communauté française ou la Région wallonne.

Cet appel à projets annuel concerne trois types d’actions exceptionnelles par rapport aux activités habituelles de l’organisme :

- initiation à une pratique artistique : il s’agit d’initier les apprenants à un langage artistique en rencontrant des enjeux d’apprentissage et d’expression et en organisant au minimum une sortie culturelle en lien avec le projet
- réalisation collective de type artistique ou culturel
- promotion ou diffusion d’une réalisation collective

Toutes les disciplines artistiques sont concernées : arts plastiques, écriture créative, danse, théâtre, musique, cinéma d’animation, arts forains, arts émergents (hip hop, slams, graffitis)...

Ces projets impliquent nécessairement une collaboration entre un organisme de formation et un intervenant artisti-

que ou une structure socio-artistique (Centre d’expression et de créativité, compagnie de théâtre action, collectif d’artistes, bibliothèques, services pédagogiques d’institutions culturelles <musées, théâtres,...>...).

La circulaire prévoit que les dossiers soient rentrés pour le 31 janvier de chaque année. Une commission administrative pluridisciplinaire sélectionne les projets dans les limites des crédits disponibles.

3.5. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES FORMES DE SUBVENTIONNEMENT

Ce tableau récapitulatif esquisse une synthèse des différentes formes de subventionnement reprises dans les tableaux détaillés, fournis par chacune des Administrations du Comité de pilotage.

Il reprend le montant budgétaire global de chacun des dispositifs et indique le part identifiée et identifiable consacrée à l’alphabétisation. Pour rappel, pour les opérateurs non spécialisés, dans certains cas, il est impossible d’isoler ou d’évaluer la part budgétaire spécifique, affectée aux actions d’alphabétisation.

Il permet de connaître :

- la part budgétaire identifiable, consacrée à l’alphabétisation, par chacun des secteurs concernés.
- Le type de financement identifié :
 - structurel
 - conjoncturel
 - mixte

Tableau récapitulatif des formes de subventionnement : Données 2006

Administration	Type d'activité et de subventionnement	Budget Global 2006	Part Alpha	% Alpha/ Budget Global	Type de Financement		
					Structurel	Conjoncturel	Mixte
COMMUNAUTE FRANÇAISE Enseignement de Promotion sociale	Traitement des enseignants	143.838.135,17 €	3.540.670,42 €	2,5%	X		
	Cofinancement du FSE	425.000,07 €	91.366,60 €	21,5%		X	
Direction de l'Egalité des Chances	Activités et fonctionnement des associations EP	32.881.000,007 €					
	Budget des 48 opérateurs Alpha en EP (part Alpha calculable pour les seuls organismes spécialisés <12 sur 48>)	2.501.860,007 €	647.662,00 €	25,9%	X		
	Conventions avec 3 opérateurs spécialisés : Lire et Ecrire Communauté française, Collectif Alpha et Alpha Mons Borinage	447.000,00 €	447.000,00 €	100,0%		X	
	Programmes de formation des cadres de l'animation	1.153.000,00 €	98.063,00 €	8,5%			
COCOF Secteur Cohésion Sociale	Contrats régionaux de Cohésion sociale	1.390.000,00 €	177.417,00 €	12,8%	X		
	Contrats communaux de Cohésion sociale	5.987.000,00 €	929.343,00 €	15,5%	X		
	Arrêté Lire et Ecrire Bruxelles	750.000,00 €	750.000,00 €	100,0%			X
	Arrêté FIPI communal	439.000,00 €				X	
	Arrêt FIPI associatif	91.000,00 €				X	
Formation professionnelle Secteur ISP	Formation continuée du personnel des organismes agréés	189.000,00 €					X
	Opérations Alpha, FLE et formation de base	2.598.630,87 €	2.598.630,87 €	100,0%	X		

Administration	Type d'activité et de subventionnement	Budget Global 2006	Part Alpha	% Alpha/ Budget Global	Type de Financement		
					Structurel	Conjoncturel	Mixte
Bruxelles Formation	Financement des indemnités stagiaires		268.253,00 €		X		
	Conventions spécifiques Lire et Ecrire + Adeppi	65.105,00 €	65.105,00 €	100,00%		X	
	Convention Alpha-Signes	104.000,00 €	104.000,00 €	100,00%			
REGION WALLONNE DGASS	Intégration des personnes étrangères (d'orig. étrangère)	1.493.675,00 €	195.800,00 €	13,1%			
	Appel à projets annuel		154.650,00 €			X	
	Cofinancement du Fonds d'Impulsion pour la Politique de l'Immigration (FIPI)		23.650,00 €			X	
	Cofinancement du Fonds européen pour les réfugiés (F.E.R.)		17.500,00 €			X	
DGEE	Organismes d'ISP/de formation professionnelle continuée	4.522.263,00 €	1.149.559,00 €	25,4%	X		
	Conventions spécifiques à destination d'asbl	930.000,00 €	930.000 ,00 €	100 ,0%		X	
FOREM Conseil	Convention Lire et Ecrire Wallonie et FUNOC	2.350.000,00 €	2.350.000,00 €	100,0%		X	
	Appel à initiatives - Plan Alpha	800.000,00 €	800.000,00 €	100,0%		X	

3.6. ANALYSE DES MOYENS FINANCIERS DES ORGANISMES EN LIEN AVEC LES PUBLICS

Les cinq premiers points de ce chapitre ont permis d'appréhender les financements à partir des informations fournies par les différents pouvoirs subsidiaires.

La contribution qui suit éclaire cette question du financement selon un autre angle, le point de vue du secteur associatif. Cette question est analysée par Lire et Ecrire.

3.6.1. LES FINANCEMENTS... DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

En Communauté française, l'alphabétisation s'est d'abord développée, à l'aide du bénévolat, au sein du secteur associatif, là où émergeait une demande, un besoin, dans des lieux aussi variés que le sont les profils des personnes analphabètes.

Aujourd'hui encore l'alphabétisation est toujours principalement portée par des associations locales de quartier telles que des écoles de devoirs, des maisons de quartier, des maisons de jeunes, des associations d'éducation permanente, des organismes d'insertion socioprofessionnelle, Mais aussi par des services sociaux, des bibliothèques publiques, des centres culturels, ...

Pour développer une offre d'alphabétisation de qualité, les associations ont besoin de **financements structurels** qui permettent

- **de financer l'alphabétisation pour tous les publics** : Les associations doivent pouvoir accueillir les femmes qui élèvent leurs enfants, les plus de 50 ans, les personnes en grandes difficultés, les demandeurs d'asile, les

personnes qui ont un projet professionnel, les travailleurs,....

- **de financer les coûts de mobilité et de décentralisation** : frais de transports des apprenants et des formateurs, frais de locaux décentralisés, ... pour qu'il y ait des possibilités d'alphabétisation aussi en zone rurale.
- **de financer la gratuité et la qualité** : locaux, matériels et outils pédagogiques adaptés, formation des formateurs, recherche, accès aux nouvelles technologies de l'information, financements stables et réguliers des associations, réduction des démarches administratives ...
- **de financer la variété des besoins** : accueil, orientation, suivi, recherche active d'emploi, actions d'éducation permanente, d'insertion sociale, d'insertion socioprofessionnelle, de formation professionnelle, ... **et la diversité des projets et des parcours, ainsi que les moyens** (crèches, congé éducation, ...) **et le temps nécessaire à leur réalisation**. L'apprentissage doit être effectivement possible tout au long de la vie !

Les pages précédentes présentent les différents budgets consacrés à l'Alpha par les Administrations présentes au Comité de pilotage. Mais qu'en est-il du côté des associations ? Comment et par qui sont-elles financées ? Leurs moyens permettent-ils le développement d'une offre de qualité ? Permettent-ils la prise en compte de tous les publics ? De l'ensemble des besoins ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous nous sommes basés sur les données de cet Etat des lieux et de l'enquête statistique de Lire et Ecrire, qui nous fournit des indications sur les publics accueillis et le financement des travailleurs des associations ainsi que sur l'analyse des comptes de deux associations d'alphabétisation, une bruxelloise, une wallonne, comparables tant par leur structure d'action que de financement.

Premier constat : La grande diversité des associations se traduit aussi par une très grande diversité des ressources. Certaines associations n'ont quasi aucun financement ni aucune reconnaissance structurelle, d'autres sont reconnues dans le cadre de plusieurs décrets.

Ainsi en 2007, 7% des associations (14 associations) travaillent uniquement avec des bénévoles, % identique à Bruxelles et en Wallonie. 54% des associations bruxelloises et 32% des associations wallonnes travaillent uniquement avec des salariés. 40% des associations bruxelloises et 59% des associations wallonnes travaillant avec des bénévoles et des salariés⁷.

Deuxième constat : Le bénévolat reste important pour

couvrir les besoins d'alphabétisation non couvert par les subventions. Quelques 21 équivalents temps plein à Bruxelles et 46 équivalents temps plein en Wallonie, où les deux tiers des associations font appel au bénévolat pour une petite moitié à Bruxelles.

Troisième constat : La première source de financement des associations sont les emplois financés par les Régions, dans le cadre des Programmes de Résorption du Chômage : ACS à Bruxelles, APE en Wallonie. Une très grande majorité des associations en bénéficient. Cette importante source de financement, qui est à historiquement à la base de la professionnalisation du secteur, n'apparaît cependant pas dans les sources de financement reprises dans les pages précédentes.

Sources de financement des travailleurs des associations d'alphabétisation⁸

	Associations actives à Bruxelles		Associations actives en Wallonie		Associations actives sur l'ensemble de la Communauté française		Total	
	Nbre de personnes	%	Nbre de personnes	%	Nbre de personnes	%	Nbre de personnes	%
Postes PRC : ACS/APE	203	59%	265	61%	28	70%	496	60%
Diverses autres subventions	109	31%	138	32%	2	5%	249	30%
Permanents EP	18	5%	15	3%	7	18%	40	5%
Maribel	17	5%	17	4%	3	7%	37	5%
Total	347		435		40		822	

⁷ Voir aussi 'Le bénévolat, un pan important du travail associatif en général, de l'alpha en particulier, données quantitatives' In Journal de l'alpha N° 152 avril mai 2006.

⁸ Hors salariés services publics

Quatrième constat : de grandes différences entre les Régions.

• AU NIVEAU DES POLITIQUES DE FINANCEMENT DES POSTES PRC.

Le nombre plus élevé d'APE en Wallonie ne signifie pas pour autant un montant de subvention plus élevé. A Bruxelles, les postes ACS obtenus par les associations peuvent être financés jusqu'à 100% du coût salarial. Le financement moyen par ACS bruxellois pour les associations ayant pour objet exclusivement l'alphabétisation était, en 2007, de 24.000 €⁹, il était de 14.000 € pour les APE wallons de Lire et Ecrire. En Wallonie, un système de points permet d'engager plus de travailleurs mais avec une intervention moindre dans le salaire. En distribuant les points sur plusieurs travailleurs, les associations diminuent leurs charges salariales, les postes ACS/APE ayant de taux d'ONSS très réduits, mais sont obligées de faire appel à d'autres subventions pour compléter les salaires. Cet exemple de mécanisme de subvention amène à **un autre constat** : **la complexité des mécanismes de financement, donc également celle de leur analyse et comparaisons.**

En effet, si les autres subventions nécessaires sont automatiques, structurelles et cohérentes, ce système est avantageux. Si ce n'est pas le cas, s'il faut en permanence rechercher des compléments, cette situation va par contre entraîner un surinvestissement dans la recherche de subsides ainsi que des résultats en dents de scie et des actions peu cohérentes.

• AU NIVEAU DES POLITIQUES D'INSERTION SOCIALE

En 2006, quelques 8,5 millions d'euros, toutes mesures confondues, sont affectés à ces politiques en Région bruxel-

loise, dont près de 2 millions à l'alphabétisation. En Région bruxelloise, le décret Cohésion sociale de la COCOF assure des moyens de fonctionnement structurels à presque 80 associations locales d'alphabétisation. Une part d'entre eux est distribuée aux associations dans le cadre de partenariats communaux, et dépend donc en partie des politiques locales. Ce secteur de la COCOF finance également le Plan bruxellois pour l'alphabétisation (PBA).

En Région wallonne, seulement quelques 1,7 million sont affectés à ces politiques, dont près de 500 mille euros distribués annuellement sous forme d'appel d'offre à une quarantaine d'associations. **Il n'y a donc aucun financement stable en Région wallonne pour les personnes non demandeuses d'emploi.**

• AU NIVEAU DES POLITIQUES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Tant à Bruxelles qu'en Wallonie, un décret reconnaît des associations comme organismes d'ISP. Si de nombreuses différences dans les mécanismes de financement existent, les associations agréées en ISP sont financées (ou sont censées être financées...) à 100% pour leurs actions ISP. On ne peut, en effet, accepter qu'il soit fait appel à des bénévoles pour mettre en œuvre des politiques contraignantes d'insertion socioprofessionnelle et d'activation des demandeurs d'emploi.

C'est sur cette question que la différence entre les Régions se marque. En Wallonie, 40% des apprenants ont un contrat de formation dans le cadre d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle, contre seulement 10% à Bruxelles, où l'offre d'alphabétisation en insertion professionnelle est insuffisante : **à Bruxelles, 70% des personnes potentiellement en recherche d'emploi (chômeurs indemnisés, demandeurs d'emploi inscrits non indemnisés, bénéficiaires du CPAS ...) ne bénéficient pas des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle.**

9 Seules associations dont nous avons la comptabilité détaillée.

• **EN CONCLUSION**

Ces différences de politiques, au niveau de l'insertion sociale et de l'insertion socioprofessionnelle, se marquent au niveau du profil des personnes accueillies dans les Régions.

Ainsi 21% du public bruxellois est composé de femmes ou d'hommes au foyer, contre seulement 11% en Wallonie. Par contre, il n'y a que 24% de demandeurs d'emploi inscrits – indemnisés ou non – à Bruxelles pour 42% en Wallonie. Ces chiffres ne pouvant s'expliquer par des différences de taux de chômage, les financements ont donc une influence importante sur l'offre. Actuellement, elle ne permet pas à tous les publics d'accéder de la même manière à l'alphabétisation.

138

Cinquième constat : Des financements multiples et complexes, majoritairement régionaux et centrés sur l'Insertion socioprofessionnelle.

2007 – Sources de financements selon niveau de pouvoir

	Association B ¹⁰	Associations W ¹¹
Activités propres et recettes diverses	2,75 %	3,44 %
Fondation et Loterie	0,00 %	0,85 %
Villes et Communes	0,77 %	0,75 %
Région Bruxelloises et COCOF / Région Wallonne	57,58 %	65,70 %
Communauté française	15,67 %	15,78 %
Fédéral	0,00 %	0,68 %
Fonds sectoriel	3,75 %	2,01 %
Europe	19,49 %	10,81 %

Le tableau ci-contre illustre, pour 2 associations d'alphabétisation, l'une bruxelloise (B) et l'autre wallonne (W), les sources de financement regroupées selon leur origine. Il s'agit d'associations travaillant exclusivement en Alpha, reconnues tant comme OISP que comme association d'Education permanente, ainsi que dans le cadre du décret Cohésion sociale pour l'association bruxelloise.

Le tableau, repris à la page suivante, regroupe les financements selon leur objet et leur caractère conjoncturel (subvention annuelle a priori non reconductible) ou structurel (subventions acquises à durée indéterminée ou pour des durées de plusieurs années).

Il illustre, pour ces deux associations, les constats précédents :

- déséquilibre entre les financements pour les publics en insertion socioprofessionnelles : plus de 40%, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, (sans compter les subventions ACS /APE affectés à cette action),
- différences régionales entre financements ACS/APE,
- très faible part des montants destinés aux publics en insertion sociale.

Il montre aussi l'importance des financements conjoncturels en Wallonie.

10 Association active à Bruxelles

11 Association active en Wallonie

Sources de financement	Association B		Association W	
	structurel	conjoncturel	structurel	conjoncturel
Activités propres et recettes diverses		2,64%		4,11%
Fondations loterie etc		0,00%		0,85%
Villes et communes	0,77%			0,75%
Recettes Emploi APE/ACS (Région)	32,01%		15,50%	
Recettes Emploi Maribel (fonds sectoriel)	0,78%		2,01%	
Décret EP - Communauté française	15,67%		15,78%	
Service EP - COCOF		1,36%		
Affaires Sociales - Région wallonne				1,94%
Décret Cohésion sociale - COCOF	4,09%			
OISP Région wallonne/Forem			34,16%	8,31%
OISP Bruxelles COCOF, ACTIRIS et FSE ISP	42,45%	0,23%		
Région wallonne/FSE projets spécifiques				16,59%
TOTAL	95,77%	4,23%	67,45%	32,63%

139

Sixième constat : Des dépenses annuelles constituées de frais incompressibles et incontournables pour mener les actions de base de l'association. Des frais salariaux importants. Difficilement compatible avec des financements conjoncturels.

2007	Structure des dépenses	
	Association B	Association W
Salaires	84 %	79 %
Infrastructures et Equipement	5 %	5 %
Administration et Gestion	3 %	6 %
Frais d'Activité	5 %	6 %
Amortissement	2 %	2 %
Charges financières et autres pertes	1 %	2 %

3.6.2. CONCLUSIONS

Il reste donc beaucoup d'efforts à faire pour que tous les publics puissent être accueillis de la même manière et pour que les associations puissent se centrer sur le développement de la qualité de leurs actions, sans devoir mettre toute leur énergie dans la recherche de financements pour boucler leurs budgets.

Il reste aussi un important travail d'analyse à mener sur le financement des associations, notamment en lien avec les différents types d'actions, cette contribution n'ayant pas la prétention de faire le tour ni d'une question où la diversité, la complexité et de grandes variations sont les règles, ni des difficultés de chaque association en la matière.